

LE PRESIDENT DE LA REGION  
Laurent VIERIN

LE DIRECTEUR  
SECRETAIRE DE SEANCE  
Livio SALVEMINI

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération est affiché au tableau de l'Administration régionale depuis le \_\_\_\_\_ pendant quinze jours consécutifs.

Aoste, le

LE DIRECTEUR  
Massimo BALESTRA

---

Procès-verbal de la délibération adoptée lors de la séance du 28 mai 2018

En Aoste, le jour vingt-huit (28) du mois de mai de l'an deux mille dix-huit à huit heures et six minutes, s'est réuni dans la salle habituelle des séances située au deuxième étage du Palais de la Région - 1, place Deffeyes,

**LE GOUVERNEMENT REGIONAL DE LA VALLEE D'AOSTE**

Participent à la discussion du présent objet :

**Le Président de la Région Laurent VIERIN**

et les Assesseurs

**Mauro BACCEGA**

**Luigi BERTSCHY**

**Jean-Pierre GUICHARDAZ**

**Aurelio MARGUERETTAZ**

**Alessandro NOGARA**

**Renzo TESTOLIN**

L'Assesseur Mme Emily RINI est absente justifiée à la séance.

Le procès-verbal est établi par le Directeur du Secrétariat du Gouvernement régional, M. Livio SALVEMINI

Est approuvée la délibération suivante:

N° **680** OBJET :

NOMINATION, POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS, DE M. DAVIDE BOLOGNINI EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATUREL DU MONT-AVIC, AU SENS DE LA LOI RÉGIONALE N° 11 DU 10 AVRIL 1997.